

SYNTHÈSE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2020

ÉDITION 2021



LE DÉPARTEMENT PRÉSERVE
VOTRE CADRE DE VIE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement précise l'obligation faite aux Départements de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, tous les trois ans, ainsi qu'un plan d'action visant à réduire leurs émissions. Les collectivités sont également soumises à une obligation de publication de leurs bilans sur la plateforme administrée par l'ADEME.

1. PERIMETRE DES DONNEES D'EMISSIONS – BILAN REALISE EN 2021 SUR LES DONNEES 2020

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) permet de calculer l'impact carbone du fonctionnement interne et de l'exercice des compétences du Département :

- **Intrants** : impact carbone de la fabrication des produits et consommables achetés et prestations de services commandées (matériaux de voirie, travaux, denrées alimentaires servis dans les cantines des collèges etc.) nécessaires au fonctionnement de la collectivité.
- **Energie** : consommation d'énergie (combustibles, électricité...) des bâtiments exploités par le Département.
- **Déplacements de personnes** : déplacements domicile-travail et professionnels de l'ensemble des agents, déplacements des visiteurs et usagers pour se rendre sur les lieux des équipements publics gérés par le Département.
- **Immobilisations** : biens achetés qui s'amortissent comptablement sur plusieurs années : bâtiments, équipements informatiques et de télécommunication et véhicules/engins.
- **Déchets** : déchets directs produits par les activités du Département (déchets de bureau, des cantines des collèges, de voirie etc.).

2. BILAN DES EMISSIONS GLOBALES

Les émissions des intrants dominent largement les émissions globales de Gaz à Effet de Serre (GES) des activités du Département (environ 66% des émissions). Les dépenses de travaux, les achats de matériaux de voirie et les denrées alimentaires représentent l'essentiel des émissions des intrants (voir fig.3).

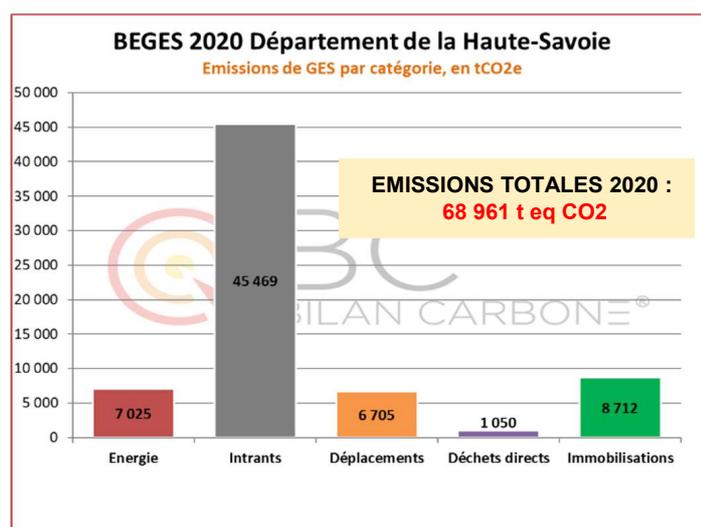


Figure 1 – EMISSIONS DE GES PAR CATEGORIES GENERALES

En revanche, les consommations énergétiques (voir détail fig.4) ne représentent que 10% des émissions totales.

Ce profil d'émissions est assez typique de ce que l'on rencontre habituellement chez les collectivités territoriales ayant des compétences opérationnelles (comme ici la voirie ou les travaux neufs des collèges), situation qui renforce *de facto* les émissions des intrants (les tonnages de matériaux de voirie et de construction mis en œuvre sont considérables).

Les déplacements représentent des émissions équivalentes à celles de l'énergie. Ils sont ici rassemblés quelle que soit leur source (domicile-travail, professionnels et visiteurs). Le poste des visiteurs est limité (voir.fig.5), il est davantage pertinent de travailler sur les déplacements des agents pour réduire l'impact carbone.

Ainsi, c'est dans le domaine des intrants que le Département doit concentrer ses efforts opérationnels afin de limiter significativement ses émissions de gaz à effet de serre.

3. EVOLUTION DES EMISSIONS AU VU DES EXERCICES PRECEDENTS

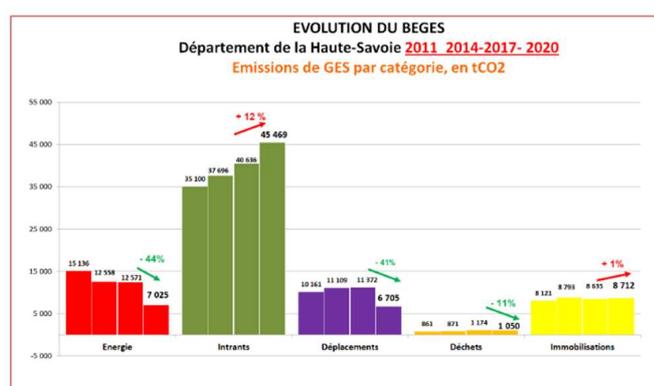


Figure 2 – EVOLUTION DES EMISSIONS PAR CATEGORIE

L'influence de la pandémie semble assez forte sur les émissions (sur les déplacements et en partie sur les consommations d'énergie). Un effet rebond potentiel lors du prochain BEGES peut survenir.

Entre 2017 et 2020, le Département a connu une forte réduction des émissions des déplacements (-41%) et des consommations d'énergie (-44%) ce qui a permis une baisse des émissions globales de l'ordre de 7%

La baisse des émissions énergétiques observée est essentiellement due au recours aux énergies décarbonées. On note, en effet, un fort développement du biogaz et une progression importante de l'utilisation du bois-énergie au détriment du fioul dont la suppression totale est programmée pour 2025.

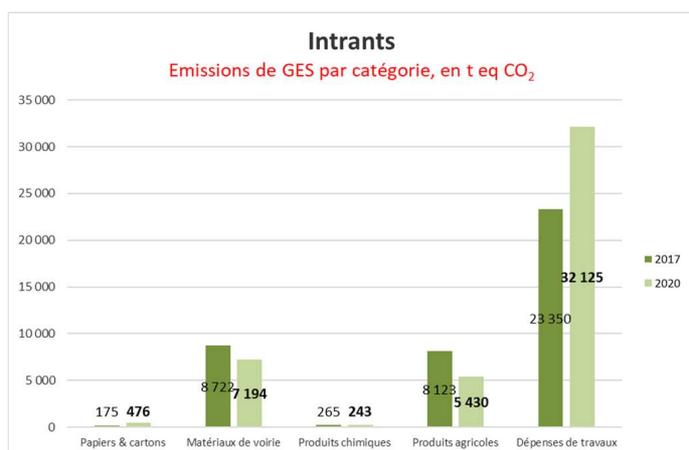
D'autre part, on relève une nette baisse de l'impact des déplacements sur les émissions de GES (- 40% environ). L'important développement du télétravail (limitant les déplacements des agents que ceux-ci soient de nature professionnelle ou domicile-travail) et le rapprochement moyen des domiciles des agents de leur lieu de travail expliquent l'essentiel de cette évolution. D'autre part, les intrants augmentent encore leur prépondérance pour désormais représenter les 2/3 des émissions du Département. La hausse continue des impacts des intrants menace la baisse des émissions globales sur le long terme.

Enfin, on note une relative stabilité des autres postes de moindre importance.

4. LES TROIS PRINCIPALES CATEGORIES D'EMISSIONS

4.1 Zoom sur les intrants

Figure 3 – EMISSIONS DE GES DES INTRANTS EN T EQ CO2



Les intrants représentent 66% des émissions de GES en 2020. Ils représentaient 55% en 2017. Les intrants deviennent la catégorie principale à infléchir pour réduire les émissions du Département. Les travaux et l'entretien du bâti ont connu une croissance des dépenses annuelles de 77%. Construire davantage implique des émissions supérieures sauf en cas de prise en compte forte et décisive de critères carbone par l'AMO dans le choix des matériaux et des procédés. On note une baisse des tonnages de matériaux de voirie (report de certains travaux). On relève une forte baisse du nombre de repas servis dans les collèges (du fait de la pandémie et des temps de fermeture).

4.2 Zoom sur l'énergie

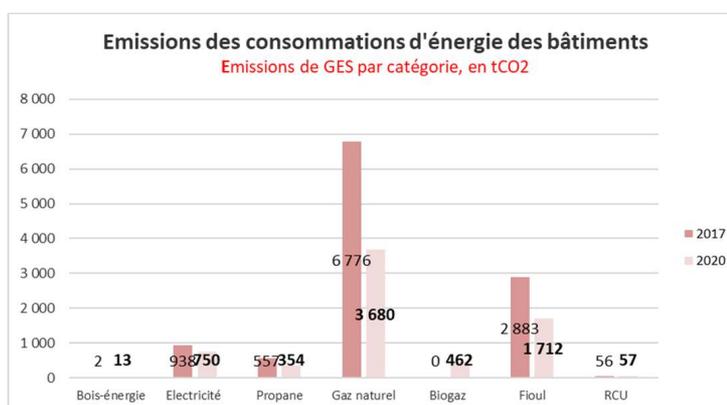


Figure 4 – EMISSIONS DE GES DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Les consommations d'énergie représentent 10% des émissions totales (17% en 2017), ce poste est en baisse de 44%. Les consommations d'énergie ne sont plus le second poste d'émission mais le 3^{ème} après les immobilisations.

Ce poste de travail est donc moins prépondérant dans une perspective de baisse significative des émissions départementales.

On note ainsi le bénéfice des actions de maîtrise de l'énergie (travaux d'économie d'énergie, Contrat de Performance Energétique : travaux réalisés pour 14 bâtiments, 9 collèges et 5 sites administratifs) : baisse de 14% des consommations (possible effet COVID en complément). Mais surtout, la baisse s'explique par la substitution des ressources fossiles par des énergies moins carbonées : notamment la suppression progressive du fioul et le développement du biogaz.

4.3 Zoom sur les déplacements

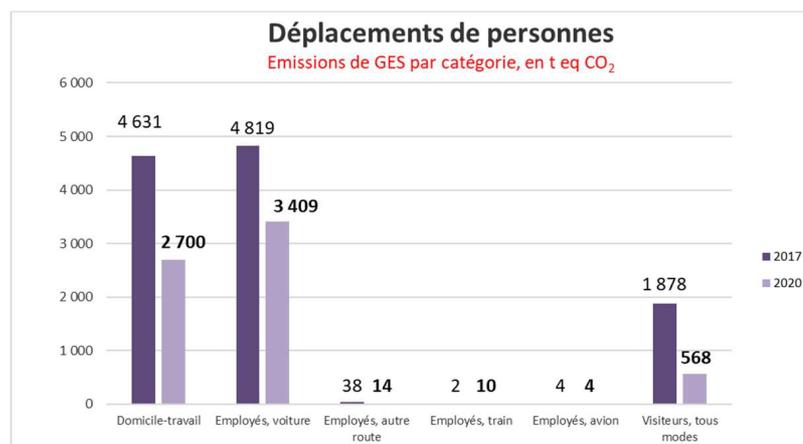


Figure 5 - EMISSIONS DE GES DES DEPLACEMENTS

Les déplacements représentent 10% des émissions totales du Département (15% en 2017). Concernant les trajets domicile-travail : même si les agents ont davantage utilisé leur voiture en cette année de pandémie, le raccourcissement de la distance moyenne domicile-travail (16.8 km en moyenne en 2017 contre 15.2 km en 2021) a permis de baisser les émissions de la catégorie déplacements. La mise en œuvre du télétravail, à lui seul, permis une baisse de l'ordre de 12,5% des émissions des déplacements domicile-travail.

Les informations relatives aux déplacements domicile-travail ont été établies via une enquête diffusée à tout le personnel à laquelle 1 050 agents ont répondu.

On note également une chute des déplacements des visiteurs du fait des confinements et autres restrictions de déplacement (pour les activités culturelles notamment). Les déplacements professionnels sont évidemment en baisse (- 29% de consommations de carburant et donc d'émissions).

Ce sont là des bénéfices complémentaires du télétravail et des visioconférences. Un effet rebond lors du prochain BEGES est possible en situation non pandémique.

5. PRINCIPALES ACTIONS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions du Département ont été réduites de 3% depuis 2011 ; 17 points supplémentaires de baisse doivent être atteints pour respecter l'objectif 2025 de - 20% par rapport à 2011 (si les émissions ne réaugmentent pas suite à la fin de la pandémie).

La mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Départemental (PCAED) 2020-2025 devrait permettre de respecter cet objectif sous certaines conditions (notamment un travail concret sur les achats).

5.1 Zoom sur les actions les plus performantes du PCAED depuis 2020

N°action du PCAED	Libellé	Gain d'émissions de GES (t eq CO2)	Part en %
1	Objectif zéro fioul en 2025	1 480	2,1%
2	Contrats de performance énergétique sur 35 bâtiments	703	1,0%
5	Passage à 100% d'énergie de source renouvelable (garantie d'origine)	2 967	4,3%
8	Intégrer des indicateurs environnementaux dans la politique d'entretien des chaussées Fixer l'objectif de 20% des matériaux de voirie en bas carbone	1 439	2,1%
6	Sobriété et rationalisation de la construction Réduire de 5% les dépenses de travaux de bâti	423	0,6%
6	Sobriété et rationalisation de la construction Réduire de 5% les dépenses de la voirie	912	1,3%
17, 18 et 19	Définir et mettre en œuvre une politique d'achats durables ambitieuse	2 216	3,2%
20	Poursuivre la démarche de Plan de Déplacement Administration Doublé le nombre de jours télétravaillés	410	0,6%
20	Poursuivre la démarche de Plan de Déplacement Administration Tripler la part du vélo	327	0,5%
21	Réduire la place de la viande dans les repas 1 repas sur 5 centré sur des protéines végétales	1 086	1,6%
#	Fixer l'objectif de diviser par 2 les consommations de carburant grâce à la substitution des véhicules thermiques par des véhicules électriques et GNV	1 704	2,5%
		13 667	19,7%

Figure 6 - GAINS D'EMISSIONS REALISES DEPUIS 2020 ET PART DE REDUCTION ATTEINTE SUR LE TOTAL DES EMISSIONS 2020

Le gisement de gains d'émissions relatif à la consommation d'énergie sera pratiquement épuisé suite à la mise en œuvre du plan d'actions (l'énergie ne représenterait alors que 3% des émissions du Département). D'autres sujets de travail devront être priorisés afin d'envisager de poursuivre une baisse de l'impact après 2025.

5.2. Perspectives d'évolution des émissions et atteinte de neutralité carbone en 2050

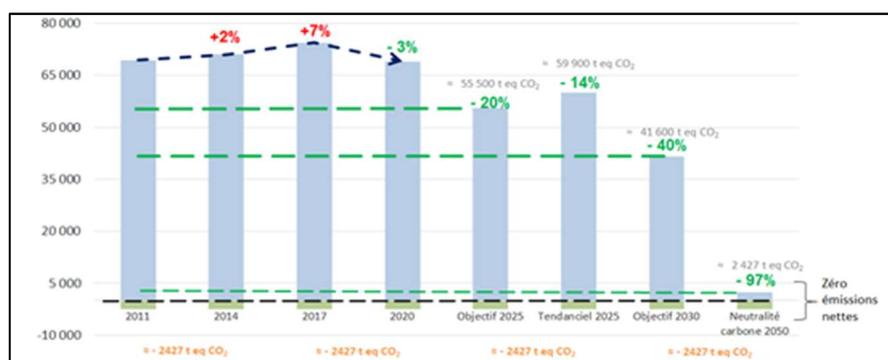


Figure 7 - PERSPECTIVE D'EVOLUTION DES EMISSIONS

Les trois premiers bilans traduisent une augmentation relative s'expliquant notamment par le dynamisme économique et démographique en constante évolution. Sans la mise en place d'un plan d'action en 2011, ces chiffres se seraient envolés avec des augmentations de GES incontrôlées.

L'année 2020 est marquée par une baisse générale des GES qui ne s'explique pas uniquement par la conjoncture sanitaire particulière (moins de déplacements, moins de repas servis dans les collèges...) mais aussi par des efforts supplémentaires fournis par les directions dans le déploiement de leurs actions. En 2025, l'objectif d'atteindre -20% d'émissions reste atteignable uniquement si le plan d'action est respecté.

Exemple d'actions à poursuivre à forts gains d'émissions de GES :

- Déployer une politique achats durable et ambitieuse (critère carbone décisif pour les gros volumes d'achat: achat de matériaux de construction et de voirie) ;
- Agir sur la nature des denrées alimentaires: déploiement de la loi EGALIM, poursuite du marché circuit-court instauré en 2021 ;
- Viser un parc véhicules et engins 100% électriques et GNV ;
- Politique de rénovation et de construction à faible impact et visant la sobriété dans les usages (utilisation rationalisée de nos ressources en eau, en matériaux et en énergie).